

Avis de convocation à notre assemblée annuelle des actionnaires 2023 et disponibilité des documents

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'Alimentation Couche-Tard inc. (la « Société ») tiendra une assemblée annuelle des actionnaires (l'« assemblée »).

Date, heure et emplacement

Quand	Où
Le jeudi 7 septembre 2023 à 10 h 30 (HAE)	Assemblée virtuelle par webdiffusion en direct à https://web.lumiagm.com/439117300

Cette année encore, nous tiendrons l'assemblée en format virtuel seulement, soit par webdiffusion en direct, ce qui permettra à tous nos actionnaires, peu importe leur emplacement géographique, de participer, de voter et de poser des questions à l'assemblée.

La circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe (la « **circulaire** ») contient davantage de précisions sur nos politiques et pratiques relatives à la tenue d'assemblées virtuelles ainsi que des instructions détaillées sur la façon d'exercer vos droits de vote.

Points à l'ordre du jour de l'assemblée


1. **Recevoir** nos états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 30 avril 2023 et le rapport de l'auditeur.
2. **Nommer** notre auditeur indépendant jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et autoriser le conseil à établir sa rémunération.
3. **Élire** chacun des candidats aux postes d'administrateur qui siégeront à notre conseil jusqu'à la prochaine assemblée annuelle.
4. **Approuver** à titre consultatif et non contraignant notre approche en matière de politiques de rémunération des membres de la haute direction.
5. **Étudier** les deux propositions d'actionnaires que la Société a reçues cette année, lesquelles ne seront pas soumises au vote des actionnaires.

Procédures de notification et d'accès

Comme le permet la réglementation en valeurs mobilières au Canada, vous recevez le présent avis puisque la Société a décidé d'avoir recours à la procédure de notification et d'accès pour la livraison aux actionnaires inscrits et non inscrits du présent avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires, de la circulaire préparée aux fins de l'assemblée et des documents reliés aux procurations (les « **documents relatifs à l'assemblée** »). Vous pouvez télécharger les documents relatifs à l'assemblée à <https://corpo.couche-tard.com/fr/investisseurs/ressources-aux-actionnaires/documents-assemblee-generale-annuelle/>.

Comment demander une copie papier des documents relatifs à l'assemblée

Si vous préférez recevoir une copie papier de la circulaire, veuillez nous téléphoner au numéro indiqué dans la boîte à gauche ou nous envoyer un courriel et nous vous la ferons parvenir sans frais. **Veillez noter que nous n'enverrons par la poste ni formulaire de procuration ni formulaire d'instructions de vote, alors assurez-vous de conserver celui que vous avez reçu avec l'avis de convocation à l'assemblée.**

	
Composer ce numéro 1 888 433-6443 (sans frais en Amérique du Nord) 1 416 682-3801 (de l'extérieur de l'Amérique du Nord)	Envoyer un courriel tsxt-fulfilment@tmx.com

Vous devez nous faire parvenir votre demande d'ici le **28 août 2023** si vous souhaitez recevoir la circulaire avant l'assemblée. Après l'assemblée, téléphonez au 1 800 387-0825 ou au 1 416 682-3860 pour demander une copie imprimée.

Participation et vote à l'assemblée

La date de clôture des registres (la « **date de clôture des registres** ») servant à déterminer les actionnaires habiles à recevoir l'avis de convocation et à voter à l'assemblée était le **10 juillet 2023**. Seuls les actionnaires dont le nom est inscrit dans le registre de nos actions à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres seront habiles à recevoir l'avis de convocation et à voter à l'assemblée. Les actionnaires qui acquièrent des actions après la date de clôture des registres ne seront pas habiles à exercer les droits de vote rattachés à ces actions à l'assemblée.

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront assister, participer, voter et poser des questions par écrit ou par téléphone en temps réel à l'assemblée.

Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment désignés comme fondés de pouvoir ne pourront assister à l'assemblée qu'à titre d'invités. Les invités pourront écouter l'assemblée, mais ne pourront pas voter ni poser de questions.

Actionnaires inscrits	Actionnaires non inscrits
Vous êtes un actionnaire inscrit si vous détenez vos actions en votre nom.	Vous êtes considéré comme un actionnaire non inscrit si vos actions figurent dans un relevé de compte qui vous a été transmis par un intermédiaire.

Les actionnaires qui veulent nommer un fondé de pouvoir autre que les personnes désignées par la Société sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote (y compris un actionnaire non inscrit qui veut se désigner comme fondé de pouvoir) doivent suivre soigneusement les instructions figurant dans la circulaire, ainsi que sur leur formulaire de procuration ou leur formulaire d'instructions de vote. Ces instructions décrivent également l'étape supplémentaire consistant à inscrire le fondé de pouvoir auprès de notre agent des transferts, Compagnie Trust TSX, après avoir soumis le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote. Si le fondé de pouvoir n'est pas inscrit, il ne recevra pas de numéro de contrôle qui sert de code d'accès en ligne et dont il aura besoin pour voter à l'assemblée et, par conséquent, il ne pourra assister à l'assemblée en ligne qu'à titre d'invité.

Nous avons joint un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote à l'avis de convocation à l'assemblée. Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée, veuillez signer et retourner le formulaire en suivant les instructions figurant à la page 6 de la circulaire.

Questions

Pour toute question concernant l'avis de convocation à l'assemblée, les procédures de notification et d'accès ou l'assemblée, veuillez appeler Compagnie Trust TSX au 1 888 433-6443.

Par ordre du conseil d'administration,

La vice-présidente principale, conseillère juridique principale et secrétaire corporative,

(s) Valéry Zamuner

Valéry Zamuner
Laval (Québec)
Le 10 juillet 2023